

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.27PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 254'000.-- pour les travaux de modernisation des
stations de détente gaz**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 7 octobre 2013.

Elle était composée de Messieurs Patrick DERIAZ, Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY, Bexhet HALIMI, Nunzio INDULSI, Boris RICHARD, Bart WIND et du soussigné, Thierry GABERELL, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria Capt, Municipale, M. Philippe Gendret, chef du service communal des énergies et de M. Olivier Fluckiger responsable de la surveillance et de l'exploitation du réseau.

Nous les remercions pour la précision et la qualité des réponses qu'ils ont fournies à nos questions. La commission a trouvé que le regroupement du traitement de ces deux préavis en une seule et même séance était tout à fait cohérent et justifié au vu de l'interaction de ses deux demandes de crédits.

Le réseau de gaz yverdonnois commence à Epautheres par une conduite de 70 bars d'un diamètre de 150mm. Cette pression est abaissée à Pomy à 4 bars pour le transport et est à nouveau abaissée à 0,022 bars pour l'approvisionnement des ménages comme mentionné en page 1 du PR27.

Le passage de 4 à 5 bars permettra, en outre, une augmentation de capacité de 20% du réseau et également d'avoir une marge de sécurité plus grande au niveau de l'approvisionnement afin d'éviter que le réseau ne « tombe » (black out).

La remise en service d'un réseau de gaz est en effet relativement compliquée.

Pendant l'hiver 2012-13, les gros consommateurs ayant un contrat dit interruptible ont dû arrêter durant une vingtaine de jours leurs installations (passage du gaz au mazout par exemple), afin de permettre l'approvisionnement des autres clients. Ceci pour garantir une pression minimum dans les conduites, d'éviter une usure prématurée des installations et de répondre aux exigences de Gaznat.

Cette augmentation de pression couplée à la demande d'investissement pour l'amélioration de la télégestion, permettra une gestion plus fine du réseau pour les commandes de gaz annuelles, assurera un débit minimum pour Ste-Croix et permettra la détection plus rapide de problèmes techniques. La proposition est de passer d'oscillographe papier à des appareils autonomes prévus pour des atmosphères EX et qui retiennent jusqu' à 600 données par minute. Ceci permettra d'assurer une meilleure stabilité du réseau et des stations de détente.

Le matériel choisi pour la télégestion provient d'une PME de la région de Neuchâtel (TETRAEDRE Sarl, Auvernier).

Le service des énergies travaille déjà avec cette société depuis plusieurs années et a participé à l'élaboration de certains de ces appareils.

Le SIG (service industriel de Genève) a 1600 appareils similaires installés à ce jour provenant de la même entreprise.

Ces appareils, de par leur technologie, consommation énergétique très basse et fiabilité, sont exportés dans le monde entier. Ils ont une bonne résistance aux variations de température et fonctionnent sur un logiciel « open source ». Aussi, le SEY n'est pas tributaire de l'entreprise, en cas d'une faillite ou d'une défaillance de l'entreprise. Les compétences acquises en interne permettent d'être indépendant en matière de maintenance.

Tout le matériel et l'infrastructure changés depuis 1980 ont été prévus et dimensionnés pour le passage à 5 bars et la mise en service se fera progressivement afin de détecter tous problèmes ou faiblesses du réseau.

Remarque :

La commission pense que ce genre de demande pourrait faire partie d'un crédit cadre en début d'année (proposition déjà faite par la COGE à plusieurs reprises) et traité ou contrôlé par une commission dite technique. Nous y verrions comme avantage par exemple un traitement plus rapide des demandes de crédit indispensables au développement et à l'approvisionnement énergétique de la ville et de sa région.

Conclusions :

Le préavis **PR13.27PR** propose de réaliser des travaux que la commission considère comme nécessaires en termes de sécurité d'approvisionnement pour tous les clients et de pouvoir assumer l'extension et le raccordement des nouvelles installations.

Fondé sur ce qui précède et, à l'unanimité de ses membres présents, la commission recommande au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains d'accepter le préavis PR13.27.PR tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 12 octobre 2013

Le premier membre de la commission

Gaberell Thierry